

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 27 Octobre 2020**

L'an deux mille vingt et le Mardi vingt sept octobre à dix-huit heures quinze le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque Ernest J. PEPIN, en raison du contexte, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE Maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucier BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

M. Jean-Louis SAINSILY ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Christiar CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; Mme Jacqueline BELFORT ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Sonia MERCADIER ; M Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Arthur MARICEL ; Mme Anny GENIPA ; M. Pierre ALBINA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET par M. Jean-Louis SAINSILY
Mme Francelise YEPONDE par Mme Christiane TREIL ALBON
Mme Karine GATIBELZA par Mme Gladys BURAT

Absents : Yvon COMBES ; M. José TORIBIO ; Mme MAGALATCHOUMY Sarah ; M. Florent TREIL ; Mme Nicole RABOLION ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ; M. José KANDASSAMY

DELIBERATION N°2020/10/62**ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE MONSIEUR MICHAEL TORCHY (MISTER
GUADELOUPE 2020)**

L'élection de Mister Guadeloupe est un concours de beauté masculin qui donne une vision nouvelle de l'homme guadeloupéen et dont la prochaine édition (9^{ème}) devrait avoir lieu le 7 novembre 2020.

A ce titre, Michael TORCHY a été retenu parmi une quarantaine de candidats et représentera la ville de Lamentin.

Afin de relever son challenge, il sollicite l'accompagnement financier de la ville de Lamentin.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour soutenir la candidature de Michael TORCHY à hauteur de 500,00€.

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
|--------------------------------------|----------------|---|
| 33 | 33 | 25 |

Date de la convocation**20 octobre 2020****Date d'affichage de la délibération****Adoptée à l'unanimité**

Le conseil Municipal,

Considérant le rayonnement de l'un de ses citoyens émérites.

Considérant la politique d'accompagnement de la ville de Lamentin au monde culturel

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De procéder à l'accompagnement financier de Monsieur Michael TORCHY à hauteur de 500,00€.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présence.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

